

Cessation du contrat de liquidité en date du 31 décembre 2024 avec Invest Securities et mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

En date du 31 décembre 2024, SELECTIRENTE a mis fin au contrat de liquidité confié à la société Invest Securities depuis son introduction en Bourse le 9 octobre 2006.

SELECTIRENTE annonce confier à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité ayant pour objet l'animation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31/12/2025, renouvelable annuellement par la suite par tacite reconduction.

Bilan du contrat de liquidité conclu avec Invest Securities :

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel du contrat de liquidité en date du 30 septembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 9 079 titres
- 79 053 euros

Du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024, il a été négocié un total de :

	Nombre de transactions effectuées sur la période	Nombre de titres échangé sur la période	Montant en € des transactions de la période
Achat	76	595	50 449
Vente	75	590	50 758

La résiliation du contrat de liquidité confié à Invest Securities résulte du souhait de SELECTIRENTE de procéder à une rotation du prestataire de services d'investissement pour l'animation du marché de ses titres et la gestion de son contrat de liquidité.

Mise en œuvre du contrat de liquidité avec Kepler Cheuvreux

La mise en œuvre de ce contrat, en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la société SELECTIRENTE du 31 mai 2024 et mis en œuvre par le Gérant, SELECTIRENTE GESTION le 1^{er} octobre 2024, se fera conformément au cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR), du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021, applicable à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 sont de :

- 9 084 titres
- 79 988 euros

L'exécution du contrat de liquidité pourrait être suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la décision de l'AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021.



Les bilans semestriels du contrat de liquidité seront dorénavant publiés pour les périodes du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Contacts

Dany ABI AZAR – Directeur Administratif et Financier Selectirente Gestion – +33 (0)1 69 87 02 00 – dany.abiazar@selectirente.com

Aliénor KUENTZ – Agence de communication SHAN – +33 (0)1 42 86 82 45 – alienor.kuentz@shan.fr

À propos de SELECTIRENTE

Créée en 1997 à l'initiative de SOFIDY et de professionnels de l'immobilier, SELECTIRENTE a été introduite en Bourse en octobre 2006 et a adopté le statut SIIC au 1^{er} janvier 2007. SELECTIRENTE se positionne comme une des rares foncières spécialisées dans l'immobilier de murs de commerces de proximité.

SELECTIRENTE est gérée par SELECTIRENTE GESTION, gérant et associé commandité, qui elle-même s'appuie sur le savoir-faire et les compétences du prestataire de services SOFIDY (société faisant partie des activités immobilières du groupe Tikehau Capital) en matière d'asset management, de property management et d'exécution des programmes d'investissement, d'arbitrage et de financement.

Dotée d'un portefeuille de près de 575 M€ situé à plus de 61% dans Paris intra-muros, la Société a pour volonté stratégique le développement et la valorisation de son patrimoine commercial de centre-ville dans les métropoles françaises et européennes les plus dynamiques.

Marché de cotation : Euronext Paris Compartiment B (SELER) – ISIN : FR0004175842

Plus d'informations : www.selectirente.com

